



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 02/08/2017

### **Un décès de trop au pénitencier national sur le compte de l'Etat et des autorités judiciaires**

Le Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH) – Biwo dwa moun a l'immense regret d'annoncer le décès d'un nouveau détenu au Pénitencier national. Monsieur Thomas DILUS, âgé de 65 ans, écroué aux ordres de la justice depuis le 27 septembre 2012, est décédé de façon suspecte dans la nuit du 30 au 31 juillet 2017 après près de cinq ans de détention préventive.

*Thomas Dilus,  
décédé au  
Pénitencier national  
le 30 juillet 2017  
après 5 ans de  
détention préventive*




L'équipe juridique du BDHH avait pris en charge le cas de Thomas DILUS en avril 2016 et a ainsi permis de faire avancer son dossier judiciaire, qui se trouvait enfin en état de recevoir jugement. Il aurait dû être jugé durant cette session d'assises criminelles, indéfiniment reportée du fait de la grève des greffiers et de l'immobilisme du gouvernement et des autorités judiciaires. Thomas DILUS n'aura plus jamais le droit ou la chance d'être jugé, et a obtenu la seule liberté que l'Etat voulait ou pouvait lui offrir : la mort.

Depuis plus d'un an, les organisations de droits humains dénoncent les conditions inacceptables de détention dans les centres d'incarcération du pays. Les détenus meurent par dizaine de faim, de maladies et de mauvais traitements dans l'indifférence quasi générale. Comme d'habitude, les grandes annonces politiques prétendant s'attaquer à la situation intenable de la détention préventive prolongée s'avèrent vaines. Plus de 500 dossiers sont aujourd'hui en état de recevoir jugement et attendent encore ... Sans compter les milliers de détenus dont les dossiers sont bloqués ou simplement égarés dans les méandres de l'injustice.

Depuis le début de son programme d'assistance légale en octobre 2015, le BDHH a pris en charge 188 cas de détention arbitraire et a obtenu la libération de plus de 66 justiciables, parfois détenus sans jugement depuis 7, 9, voir 11 ans. Le BDHH souhaite aller plus loin pour dénoncer l'arbitraire ordinaire et exige aujourd'hui réparation pour les victimes de cette injustice de classe. L'Etat doit enfin prendre ses responsabilités pour faire cesser ces violations massives des droits humains qui minent l'Etat de droit et mettent en cause les fondements même de notre démocratie.

Pour le BDHH :



  
Jacques LETANG, avocat  
Président du Conseil d'administration  
[jacques.letang@bdhhaiti.org](mailto:jacques.letang@bdhhaiti.org)  
(00509) 3695 5953